



# Roue Libre

## 2ème tour des élections Municipales Chambéry 2020 Questionnaire Roue libre à l'attention des candidats

Réponses attendues pour le mercredi 17 juin.  
L'ensemble des réponses reçues sera publié le jeudi 18 juin.

Liste : Demain Chambéry

Nom Prénom : Thierry Repentin et Aurélie Le Meur

Si vous êtes élus,

### 1. Quelle sera votre politique cyclable pour la ville de Chambéry et son agglomération ?

*objectifs en % de part modale, Zone à Faibles Émissions, budget, référent vélo, vice présidence mobilité au niveau de l'agglomération, comité de suivi, formation des agent.e.s de la commune, concertation avec les acteurs, participation des habitants, livraison du dernier kilomètre...*

La part modale du vélo pour les déplacements dans la ville de Chambéry est de 5 à 7 % actuellement selon les évaluations. Le potentiel de développement est considérable, car les 3/4 des déplacements en ville sont inférieurs à 5 km. 85% des déplacements de 2 à 5 km s'effectuent en voiture et 15% environ en vélo. On peut envisager capter près de la moitié de ces déplacements en voiture. Il semble donc possible de **doubler la part modale du vélo dans Chambéry**.

Il faut identifier et résoudre précisément les problèmes qui limitent la pratique du vélo : cheminements et stationnements sécurisés notamment, en lien étroit avec **un comité de suivi opérationnel**, en relation avec les usagers et leurs associations, piloté par un tandem d'élus responsables au sein de l'équipe municipale et de l'agglomération, en lien avec un tandem de référents techniques à la ville et à l'agglomération. Les contributions régulières de Roue Libre, notamment les cyclofiches, et la cartographie issues de l'enquête « Parlons vélo » constituent déjà une bonne base de travail.

Des **balades urbaines** avec les membres de ce comité, des élus et techniciens de la comVille et de l'agglomération seront utiles pour partager la réalité du vélo urbain dans les différents quartiers.

Un véritable accompagnement est à mettre en place pour faciliter **l'acquisition ou la location longue durée** des vélos : un panel de différents dispositifs est à activer et à faire connaître auprès des habitants et des employeurs du territoire (prise en charge employeurs dans le cadre du forfait mobilité durable de la loi LOM de décembre 2019), aide à l'acquisition de vélos notamment VAE, bourses aux vélos solidaires,...la Ville et l'agglomération doivent jouer un rôle de catalyseur et de rassembleur auprès des acteurs et entreprises, pour proposer aux habitants une offre de mobilité adaptée, écologique et économique.

Des ateliers de réparation participatifs seront encouragés.

Nous apaiserons la circulation automobile, afin de rendre plus sûrs les déplacements à pied et à vélo et de réduire la pollution. Nous étudierons également la question des livraisons dans le centre dense, afin de remplacer autant que possible les gros véhicules peu chargés par des véhicules plus petits et plus remplis, y compris des vélos-cargos.



## 2. En terme d'aménagements, quelles actions seront réalisées en 2020-2021 et au terme de votre mandat en 2026 ?

*méthodologie de travail, réalisation du schéma directeur cyclable (nombres de kilomètre en pistes et en bandes cyclables, phasage, budget annuel d'investissement...), réseau express vélo, plan de circulation, révision du PLUi-HD...*

Le PLUi-HD sera expertisé dans toutes ses dimensions, et notamment son volet mobilités. Il sera très probablement modifié, ou révisé si cela s'avère nécessaire. La décision ne peut être prise que par Grand Chambéry, compétente en urbanisme. Mais, dans l'attente de l'approbation d'une éventuelle future révision, qui prendra en tout état de cause plusieurs années, il faut agir dès le début du mandat, avec les marges de manœuvre dont dispose la Ville.

Le schéma directeur cyclable intégré au PLUi-HD est globalement complet et consensuel, comme le confirment les contributions de Roue Libre à l'enquête publique. Il doit faire l'objet d'améliorations en lien avec le comité de suivi opérationnel, les usagers et leurs associations, avec notamment tous les points noirs mis en évidence par l'enquête « parlons vélo » en 2019. Mais il s'agit maintenant de « changer de braquet » dans sa mise en œuvre opérationnelle que nous estimons à environ 20 M€. L'objectif est de mettre en œuvre **l'ensemble du schéma directeur cyclable en 2 mandats environ**, ce qui nécessite un budget d'investissement de plus de 1,5 M€ par an, ce qui représente 25 € par habitant et par an au lieu d'à peine 5 € ces dernières années.

La question des liaisons inter quartiers et de l'intégration du mode cyclable (et également de piéton) dans les grandes opérations urbaines (Rubanox, Vétrotex, Cassine,...) constitue également un enjeu majeur. Il faudra éventuellement revisiter ces projets en vue de leur amélioration.

Parallèlement, nous poursuivrons le partage de l'espace public et la réduction de la place de la voiture individuelle en ville, en réaménageant certains axes en concertation avec le comité de suivi, les usagers et leurs associations. Il s'agit notamment de l'avenue des Ducs de Savoie ou encore de la liaison Place Caffé – Place Monge. Nous officialiserons le double sens cyclable de la rue Sommeiller.

Nous continuerons également d'étendre la limitation à 30km/h au-delà de l'hyper centre en réalisant des aménagements qui obligent le respect de la limitation, avec une attention particulière aux abords des écoles.

## 3. Quel sera votre plan d'action pour poursuivre le développement du stationnement vélo ?

*arceaux vélos, stationnement fermés (type vélobox), révision % de surface plancher dédiée au stationnement vélo dans le PLUi-HD...*

Un des freins à l'usage massif du vélo réside dans les problèmes de **stationnement sécurisé**, tant au lieu de résidence, qu'au lieu de travail ou dans les espaces publics. Dans de nombreux lieux à Chambéry, en centre-ville comme par exemple la Place Saint Léger, il est très difficile



# Roue Libre

de pouvoir stationner son vélo de façon satisfaisante. Sans transformer des espaces publics patrimoniaux en garages à vélo, il est indispensable d'organiser le stationnement des vélos dans de nombreux points très fréquentés de Chambéry et d'équiper immédiatement de façon très importante, d'arceaux à vélo sécurisés, avec un **véritable maillage** du territoire communal.

Nous serons également attentifs à l'écartement entre les arceaux, afin qu'un nombre suffisant soit réellement utilisable par des vélos utilitaires (vélos avec sacoches, paniers, siège enfant, VAE...), et à la distance de l'arceau à l'obstacle le plus proche, afin qu'il soit possible d'attacher le cadre et la roue avant avec un U en toutes circonstances. Nous pourrions par exemple expérimenter des arceaux de ce type, ou similaire : [https://www.seri.fr/porte-velo-dionysos\\_prd\\_68\\_fr.html](https://www.seri.fr/porte-velo-dionysos_prd_68_fr.html)

La détermination des stationnements prioritaires sera effectuée en lien avec le comité de suivi opérationnel, et pourra être pour partie financée par le **budget participatif** à hauteur de 5% du budget d'investissement de la Ville, que nous envisageons, pour soutenir les projets des citoyens en lien avec les conseils de quartier. Les initiatives des habitants pour permettre le stationnement résidentiel des vélos seront encouragées et aidées techniquement et financièrement par la Ville.

La question de **stationnements fermés sécurisés**, de type Vélobox, est à réfléchir de préférence à l'échelle de l'Agglomération. Elle sera expérimentée à l'échelle de la Ville, prioritairement dans les quartiers où les logements disposent rarement de cave ou de garage à vélos collectifs sécurisés. Des box sécurisés adaptés peuvent ainsi être implantés sur l'emprise d'une place de stationnement en ville, ainsi que dans des parcs de stationnement de la Ville, ou dans des zones d'activités économiques.

Pour ce qui concerne une future évolution du PLUi-HD, l'objectif sera d'atteindre un minimum de **3% de surface de plancher dédié** au stationnement vélo. Mais cela ne concernera que les nouvelles opérations, l'enjeu est d'apporter des solutions rapides au stationnement sécurisé des vélos dans **l'habitat collectif existant** qui en est souvent dépourvu ou mal pourvu.

#### 4. Quel soutien sera apporté aux acteurs vélo dont l'association Roue libre ?

*soutien financier, mise à disposition de locaux, maison du vélo, appui services vélo (autoréparation, apprentissage, remise en selle...).*

Nous souhaitons un changement de paradigme dans la relation de la Ville avec les associations, avec notamment des soutiens financiers mais également de véritables partenariats. Ainsi un soutien logistique sera alloué à Roue Libre, et nous signerons une convention pour soutenir son rôle de promoteur du vélo.

Au-delà des investissements pour la mise en œuvre du schéma directeur cyclable, l'accent doit être également mis sur la **formation/éducation** des habitants, avec des propositions de « vélo-école » pour les enfants notamment ou de remise en selle pour les personnes peu coutumières du vélo. La Ville financera des formateurs (estimés à 2 ETP) qui agiront en priorité en direction des plus jeunes, en lien avec la politique municipale de santé, les activités périscolaires et le projet sportif de la Ville et de l'agglomération.



# Roue Libre

## **5. Quelles seront vos actions de communication en faveur du vélo et de sa pratique ?**

*communication à destination des non-cyclistes, sensibilisation au partage de l'espace public, utilisation du vélo par les agent.e.s de la commune et de l'agglomération, offre de location de vélos utilitaires...*

De nombreux membres de notre liste se déplacent régulièrement à vélo. C'est déjà en soi une première forme de communication par l'exemple.

Nous développerons un programme de sensibilisation et de conseil pour aider les automobilistes à passer au vélo (ou au VAE), en s'appuyant sur les associations et l'agence Ecomobilité. Des vélo-écoles permettront de se (re)mettre en selle.

Des actions, complémentaires de la signalisation, doivent également sensibiliser les automobilistes au partage de l'espace public avec les vélos et les piétons dans le cadre de la semaine de la mobilité, des actions spécifiques peuvent être organisées avec une fête du vélo et un programme d'animations pour tous publics, ainsi que la relance d'une journée sans voiture ou une journée vélo (initiée par Roue Libre).

Nous proposerons des achats groupés de vélos, notamment utilitaires (vélo-cargo, triporteur, et également remorque ou vélos pliants), aux particuliers par l'intermédiaire de la Ville à des conditions attractives. De la même façon, la flotte de vélos utilitaires sera renforcée pour la location à la Vélostation. La Vélostation est un lieu vélo identifié par les habitants et usagers. Il est important de renforcer ce lieu avec les acteurs associatifs qui doivent y trouver toute leur place. Un tel lieu central n'est pas exclusif d'actions décentralisées dans les quartiers, à la rencontre des habitants qui n'utilisent pas encore le vélo. Une animation peut également être envisagée dans des locaux commerciaux de centre-ville.

La flotte de vélos de service à destination des agents de la Ville sera également renforcée en concertation avec les agents dans le cadre de la démarche de modernisation de l'action publique municipale, notamment avec des vélos-cargos pour réaliser certaines missions.

*Téléchargez en lien les réponses de l'ensemble des candidats aux [propositions des d/de Roue libre](https://rouelibre.net/wp-content/uploads/2020/06/2020-03-Responses-candidats-Chambéry-tour1.pdf) lors du 1er tour des élections municipales* <https://rouelibre.net/wp-content/uploads/2020/06/2020-03-Responses-candidats-Chambéry-tour1.pdf>